



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 109220

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le projet de rénovation du centre de la mère et de l'enfant appelé le Parc, qui dépend des hôpitaux civils de Colmar (Haut-Rhin). Ce centre, qui bénéficie d'une excellente réputation, est aujourd'hui très vétuste. Plusieurs projets, suivis par l'ARH et l'ARS depuis plus de 10 ans, ont été avancés, tels que la rénovation sur place, la reconstruction sur terrain situé à proximité du site actuel ou sur la parking de l'hôpital Pasteur ou l'intérieur même de cet hôpital. On a également évoqué le transfert vers l'hôpital Albert-Schweitzer de Colmar. Mais à ce jour le projet semble au point mort. Quelle est votre position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le projet de rénovation du pôle mère enfants des Hôpitaux civils de Colmar (Le Parc) fait l'objet d'un travail étroitement concerté avec l'établissement et l'Agence régionale de santé (ARS) d'Alsace. Ce projet inclut également la réorganisation complète du bloc médico-technique d'un des deux pôles de l'établissement et le regroupement des réanimations. La reconstruction sur le site même de l'hôpital Pasteur est actée ; deux scénarii principaux sont en cours d'étude, dans leurs aspects organisationnels et financiers. Les résultats de ces études seront disponibles prochainement suivant une décision qui sera rendue avant fin 2012. Enfin, l'établissement s'est vu attribuer en 2010, pour préparer la réalisation de cet investissement important une dotation exceptionnelle de plus de 14 M'.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109220

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5352

Réponse publiée le : 1er mai 2012, page 3383